

TOPOGRAPHIE – IMPLANTATION – EXPERTISE – COPROPRIETE – BORNAGE – URBANISME  
ETUDE D'AMENAGEMENT RURAL & URBAIN – SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE – C.A.O / D.A.O

## Département de l'Oise

**COMMUNE D'ANGIVILLERS**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**7**



**ARRÊT**

**ENQUETE PUBLIQUE**

**Dossier approuvé**

**EXECUTOIRE**

A compter du

## ANNEXE SANITAIRE

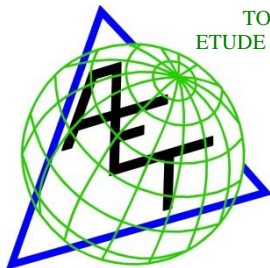
### Aménagement Environnement Topographie

2 rue de Catillon  
B.P. 225  
60132 St Just-en-Chaussée  
Tel : 03 44.77.62.30  
Fax : 03 44.77.62.39

Société A Responsabilité Limitée de Géomètres-Experts  
e-mail : [aet.geometres@wanadoo.fr](mailto:aet.geometres@wanadoo.fr)  
Site : [www.aet-geometres-urbanisme-vrd.fr](http://www.aet-geometres-urbanisme-vrd.fr)

12-14, Rue St Germain  
60200 Compiègne  
Tel : 03 44.20.28.67  
Fax : 03 44.77.62.39





TOPOGRAPHIE – IMPLANTATION – EXPERTISE – COPROPRIETE – BORNAGE – URBANISME  
ETUDE D'AMENAGEMENT RURAL & URBAIN – SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE – C.A.O / D.A.O

## Département de l'Oise

**COMMUNE D'ANGIVILLERS**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**7a**



**ARRÊT**

**ENQUETE PUBLIQUE**

**Dossier approuvé**

**EXECUTOIRE**

A compter du

## **ANNEXE SANITAIRE NOTICE**

### **Aménagement Environnement Topographie**

2 rue de Catillon  
B.P. 225  
60132 St Just-en-Chaussée  
Tel : 03 44.77.62.30  
Fax : 03 44.77.62.39

Société A Responsabilité Limitée de Géomètres-Experts  
e-mail : [aet.geometres@wanadoo.fr](mailto:aet.geometres@wanadoo.fr)  
Site : [www.aet-geometres-urbanisme-vrd.fr](http://www.aet-geometres-urbanisme-vrd.fr)

12-14, Rue St Germain  
60200 Compiègne  
Tel : 03 44.20.28.67  
Fax : 03 44.77.62.39

## ANNEXE SANITAIRE

### ➤ RESEAU ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE

#### L'alimentation en eau potable

Le territoire d'Angivillers n'est concerné par aucun captage d'eau potable ni aucun périmètre de protection associé.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux d'Avrechy, auquel adhère la commune d'Angivillers, exploite deux installations (un forage et un puits), dont la capacité totale est de 190 m<sup>3</sup>/heure. Les installations actuelles répondent aux besoins de la collectivité.

Il est à noter que le territoire communal est situé dans l'aire d'alimentation du captage Grenelle de Baugy. Le territoire communal est majoritairement en niveau 3. Seules des portions de l'extrémité sud du territoire sont situées en niveau 2.

#### Données sur le captage situé sur la commune d'Avrechy

L'eau provient d'un captage situé sur la commune d'Avrechy. La commune d'Angivillers appartient au Syndicat des Eaux d'Avrechy qui possède deux installations : un forage d'une capacité de 100 m<sup>3</sup>/heure et un puits à Saint-Rémy en l'eau d'une capacité de 2\*150 m<sup>3</sup>/heure. Au maximum, en actionnant deux pompes en même temps, la capacité maximum de production est de 190 m<sup>3</sup>/heure.

Le circuit d'alimentation est le suivant : château d'eau d'Argenlieu (300 m<sup>3</sup>), desserte par gravité des communes de Lieuvillers, Erquinvillers et Cuignières, château d'eau d'Angivillers, desserte de Léglantiers, château d'eau de Ravenel. Le château d'eau d'Angivillers, d'une hauteur de 21 mètres, possède une capacité de 200 m<sup>3</sup>.

*Population d'Angivillers (chiffres 2009) : 186*

*La consommation moyenne en eau est estimée à 160 litres (0.16 m<sup>3</sup>) d'eau/jour/habitant. En reprenant la population d'Angivillers, on arrive à une estimation de consommation d'environ 30 m<sup>3</sup>/jour.*

*Le château d'eau situé sur le territoire communal est donc suffisant au regard de la consommation communale.*

*Estimation du nombre d'habitants sur l'ensemble des communes desservies : 6123*

*Consommation estimée par heure : 41 m<sup>3</sup>/heure*

*Les différentes installations sont donc suffisantes suivant la population desservie.*

**Le forage actuel possède une capacité d'alimentation qui semble suffisante. Même en considérant une possible augmentation de la consommation par habitant et un développement possible des communes desservies, le captage d'eau potable pourra subvenir aux besoins actuels et futurs.**

#### Le réseau d'eau potable

Les diamètres des canalisations du réseau d'eau potable ont été renforcés en partie. Alimentation par le château d'eau en diamètre 100 ; Rue de l'Archer en diamètre 150 ; Rue de la 4<sup>ème</sup> division d'infanterie coloniale en diamètre 60 sur sa première partie et pas de réseau ensuite ; Rue du Bas en diamètre 100 ; Rue de la Ville en diamètre 100 sur une partie puis diamètre 60 jusqu'à la dernière construction ; Rue de

l'Ecole en diamètre 100 ; Rue de l'Eglise en diamètre 60 ; Rue Paul : absence de réseau ; Rue Binons en diamètre 150 sur une partie puis diamètre 60 jusqu'à la dernière construction.

**Le développement de la commune d'Angivillers est en adéquation avec les possibilités d'alimentation en eau potable du captage. La définition des zones U a tenu compte du réseau existant afin de ne pas grever le budget municipal sur d'éventuels travaux non programmés.**

### ➤ DEFENSE INCENDIE

Selon les normes en vigueur, un poteau incendie doit être alimenté par une conduite de 100 mm et posséder un débit de 60 m<sup>3</sup>/h pendant 2 heures sous une pression de 1 bar.

Selon la circulaire interministérielle du 10 décembre 1951, toute réserve d'eau doit avoir une capacité de 120 m<sup>3</sup> et être utilisable en 2 heures.

Sur le territoire communal, la défense incendie est assurée par 4 poteaux incendie.

En 2013, suivant le débit des poteaux existants, une réserve incendie a été installée au niveau de la place publique devant la mairie. La mise en place de cette réserve incendie permet de garantir une bonne défense incendie sur l'ensemble de l'enveloppe urbaine.

Situation	Canalisation	Débit (m <sup>3</sup> /h)	Pression (b)
PI Rue Binons	150	53	1.0
PI Rue de la Ville	100	44	1.0
PI Angle de la Rue de l'Archer et de la Rue de la 4 <sup>ème</sup> division d'infanterie coloniale	150	51	1.0
PI Rue du Bas	100	60	1.0
Réserve incendie Rue de l'école	120 m <sup>3</sup>		

Les dernières constructions à l'ouest de l'enveloppe bâtie (rue du bellois notamment) sont défendues par un PI insuffisant. Considérant le risque isolé, la défense incendie de ces constructions est quand même assurée. Néanmoins, la défense incendie n'est pas assurée pour de nouvelles constructions dans cette partie du territoire.

*Il est à noter que les orientations communales ne prévoient pas de développement de l'urbanisation dans cette partie du territoire communal.*

**Sur le plan, la défense incendie est représentée par une distance de 400 mètres le long des voies de desserte depuis la réserve incendie. On retrouve en hachuré la partie du territoire concernée par un poteau incendie insuffisant.**

La défense incendie se prolonge également sur quelques chemins non urbanisés (cf. plan plus de précisions).

**Le développement de la commune d'Angivillers est en adéquation avec la défense incendie existante.**

## ➤ RESEAU D'ELECTRICITE

Sur l'ensemble des enveloppes bâties, les lignes basse tension s'arrêtent majoritairement au niveau des dernières constructions existantes.

Le réseau basse tension de la commune est en partie aérien et en partie souterrain. Depuis le transformateur, à l'angle de la Rue de la Ville et de la Rue du Bas, sur la Rue de l'Ecole, le réseau est enterré jusqu'au monument aux morts et dans la Rue de l'Eglise. Tout le reste de la commune est desservi en réseau aérien.

Selon les indications de la SICAE :

- \* Rue de la Ville : renforcement aérien du réseau nécessaire qui ne permettrait d'alimenter que les constructions existantes et éventuellement le comblement de quelques dents creuses  
En ce qui concerne ce renforcement, les demandes de subvention sont en cours. Les travaux sont programmés pour 2014 ou 2015.
- \* Rue Binons : présence de chutes de tension en 2009. En 2014, aucune chute de tension n'est répertoriée. Il n'existe plus de problème pour les constructions existantes.  
Un renforcement sera peut-être à prévoir en fonction des orientations communales. Dans cette partie du territoire, la pose d'un nouveau poste de transformation de distribution publique nécessiterait la pose d'un nouveau câble haute tension sur l'intégralité de la Rue Binons.
- \* Rue de l'Archer : pour les constructions actuelles, le réseau semble suffisant mais en fonction des orientations communales, un renforcement serait également à prévoir. Cette rue présente un réseau haute tension en souterrain jusqu'au transformateur. De là, une ligne haute tension aérienne traverse le territoire vers Lieuvillers.

Une ligne très haute tension traverse également le territoire au niveau de la limite communale à l'extrémité sud-ouest.

**Le réseau électrique est suffisant pour les constructions existantes. Des travaux sont programmés pour renforcer le réseau aérien rue de la ville.**

**Suivant la programmation des orientations communales, d'autres travaux ont été étudié avec notamment la pose d'un nouveau transformateur et d'un nouveau câble haute tension dans la rue Binons.**

## ➤ LE RESEAU DE DISTRIBUTION DE TRANSPORT DE GAZ

LE RESEAU DE GAZ (cf. plan en annexe)

Le bourg bâti ne comporte pas de réseau de gaz.

CANALISATION DE TRANSPORT DE GAZ (cf. plan en annexe)

Deux canalisations de transport de gaz traversent le territoire communal : un de diamètre 900 et un de diamètre 250 mm. A partir de ces canalisations, des zones d'effets létaux sont définies.

Canalisations	Zone d'effets létaux significatifs, en m	Zone d'effets létaux, en m
Ø 900 mm	315	415
Ø 250 mm	50	75

Afin de prévenir les risques pour la population consécutifs à un hypothétique accident technologique, il y a lieu d'interdire la construction ou l'extension :

- d'établissement recevant du public de plus de 100 personnes et d'immeubles de grande hauteur dans la ZELS ;
- d'établissement recevant du public de plus de 300 personnes et d'immeubles de grande hauteur dans la zone d'effets létaux (ZEL).

Ces zones apparaissent sur le plan présenté. Attention, ce ne sont pas des servitudes d'utilité publique. Seules les parcelles traversées par la canalisation sont grevées d'un bande de servitude dite « non-aedificandi » telle que définie dans les conventions de servitudes signées entre les propriétaires et GRTgaz.

#### ➤ ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Chaque construction possède actuellement un système autonome pas toujours conforme à la réglementation en vigueur.

Au sein de la Communauté de communes, un schéma directeur d'assainissement a été réalisé. Celui-ci préconisait la réalisation d'un assainissement collectif compte tenu des grandes contraintes parcellaires. Néanmoins, les filières compactes constituent une alternative possible. Tant au niveau du coût, de l'entretien, de la consommation d'espace et de préservation de l'environnement, le conseil municipal préfère la réalisation d'un assainissement individuel. Ce choix a fait l'objet d'une délibération en date du 23 février 2011 (*délibération jointe en annexe*).

La communauté de communes du Plateau Picard a acté et accepté ce choix par un courrier daté du 03 décembre 2012 (*courrier joint en annexe*).

Les diagnostics SPANC ont été réalisés pendant l'hiver 2012/2013. La commune d'Angivillers est en attente du retour de la communauté de communes suite à ces diagnostics afin de réaliser la suite des différents dossiers nécessaires aux mises aux normes des différents assainissements autonomes.

#### ➤ ASSAINISSEMENT PLUVIAL EXISTANT

*Se reporter à l'annexe « Gestion des eaux pluviales »*

Afin de lutter contre le ruissellement et les inondations constatés, une étude agro-hydraulique a été réalisée. Des propositions d'aménagement ont été actées. Les propriétaires et exploitants agricoles concernés ont été associés à la démarche afin de programmer les différents aménagements nécessaires.

## ➤ **ORDURES MENAGERES**

La communauté de communes du plateau picard adhère au SYMOVE, établissement public de coopération intercommunale, créé en 1994.

La collecte des ordures ménagères a lieu toute l'année. Les bacs de collecte sont fournis gratuitement par la communauté de commune. Leur volume est en fonction de la composition du foyer. Les déchets ménagers sont collectés une fois par semaine sur l'ensemble du territoire (sauf Saint Just en Chaussée 2 fois).

La collecte des déchets verts est assurée une fois par semaine d'avril à novembre. A cet effet des sacs en plastique sont fournis (3 sacs maximum par foyer et par semaine). L'apport en déchetterie est également possible.

Il existe 4 déchetteries sur le territoire de la communauté de communes du plateau picard : Bulles, La Neuville Roy, Maignelay-Montigny et Saint-Just-en-Chaussée. L'accès est gratuit pour les particuliers habitant la communauté de communes.

Les encombrants sont soit apportés dans les déchetteries soit collectés sur appel téléphonique par la recyclerie du Plateau Picard. La collecte est gratuite dans la limite de 3 m3.

La recyclerie du Plateau Picard, après collecte, trie, nettoie et remet en état. Certains objets sont mis en vente à prix réduit.

Pour réduire les déchets, des composteurs sont disponibles à prix réduit.

En partenariat avec les pharmacies de son territoire, l'ADEME et la région Picardie, il existe un système gratuit de collecte et de traitement des déchets de soin perforants pour les personnes en auto-traitement.

Les emballages (corps creux, corps plats et verres) sont collectés en apport volontaire sur différents points d'apport.

Sur le territoire communal, deux sites accueillent des bacs de tri sélectif (à l'ouest et à l'est)

## ➤ **RESEAU DE TELECOMMUNICATION, DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

*Source : Site Internet ARIASE*

Depuis 2004, le Conseil Général de l'Oise a entrepris la réalisation de son propre réseau de télécommunications.

Aussi, conformément à la loi du 17/12/2009 relative à la lutte contre la fracture numérique, le Conseil Général de l'Oise a élaboré un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique. Dans ce cadre, il lui incombe d'informer les opérateurs et collectivités territoriales des futurs travaux d'infrastructures réalisées sur le département.

A ce jour, le département est couvert à 99.6%. Le Conseil Général continue à œuvrer à la résorption des zones non couvertes par la mise en place de NRA-ZO (Nœud de Raccordement pour les Abonnés en Zone d'Ombre).

Le SDTAN60 vise à construire un projet d'aménagement numérique cohérent, lisible et partagé par tous les acteurs et à déterminer les modalités de sa réalisation sur le long terme :

- il décrit les objectifs progressifs à atteindre en matière de couverture numérique très haut débit,

le type de service numérique envisagé, selon le type de territoire à couvrir, et en fonction d'un horizon de temps à déterminer;

- il arrête les orientations relatives à l'action publique et lui fournit un cadre juridique.

Trois phases de déploiement très haut débit (fibre optique FTTH) ont été retenues pour modéliser la répartition des prises dans le département et le coût total de chacune d'elles, sur une programmation en 15 ans (5 ans par phase).

**Objectifs Phase 1 :**

- Couverture des Zones contenant des lignes grises DSL dont la densité de population est supérieure à 100 foyers/km<sup>2</sup>
- Couverture des zones contenant des lignes grises dont le nombre de lignes grises est supérieur à 5% soit 1896 zones et 43% des foyers isariens et 38% des entreprises hors Zones d'activités

**Objectifs Phase 2 :**

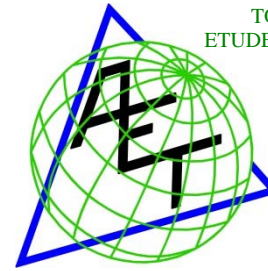
- Intégration des zones considérées comme rentables car le coût à la prise est inférieur à 450€
- Couverture des ZA à proximité du réseau de collecte de ces zones résidentielles

**Objectifs Phase 3 :**

- 96%-97% des foyers isariens en FTTH
- 95-97% des Entreprises en ZA en FTTU
- 95-97% des Entreprises hors ZA en FTTU

**La commune d'Angivillers est raccordée au NRA (Nœud de Raccordement des Abonnés) de Lieuvillers dégroupé par 4 opérateurs et dispose des technologies (ADSL ; ReADSL ; ADSL2+). Cependant, elle n'est pas couverte par la fibre optique ni le WiMax. La commune d'Angivillers est concernée par la phase 1 pour le déploiement du très haut débit. Son raccordement est prévu pour 2016.**





TOPOGRAPHIE – IMPLANTATION – EXPERTISE – COPROPRIETE – BORNAGE – URBANISME  
ETUDE D'AMENAGEMENT RURAL & URBAIN – SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE – C.A.O / D.A.O

## Département de l'Oise

**COMMUNE D'ANGIVILLERS**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**7b**



**ARRÊT**

**ENQUETE PUBLIQUE**

**Dossier approuvé**

**EXECUTOIRE**

A compter du

## **ANNEXE SANITAIRE PLAN DES RESEAUX**

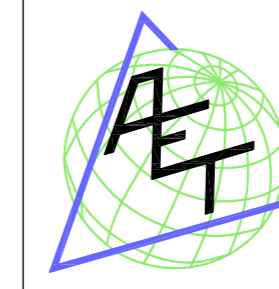
### **Aménagement Environnement Topographie**

2 rue de Catillon  
B.P. 225  
**60132 St Just-en-Chaussée**  
Tel : 03 44.77.62.30  
Fax : 03 44.77.62.39

Société A Responsabilité Limitée de Géomètres-Experts  
e-mail : [aet.geometres@wanadoo.fr](mailto:aet.geometres@wanadoo.fr)  
Site : [www.aet-geometres-urbanisme-vrd.fr](http://www.aet-geometres-urbanisme-vrd.fr)

12-14, Rue St Germain  
**60200 Compiègne**  
Tel : 03 44.20.28.67  
Fax : 03 44.77.62.39





Département de l'Oise

## Commune d'ANGIVILLERS

### PLAN DES RESEAUX

\*\*\*\*\*

Plan réalisé d'après les plans établis par les différents concessionnaires et/ou fermiers et d'après les repérages visuels sur le terrain.

NOTA: La position des réseaux existants est donnée à titre indicatif en fonction des informations recueillies auprès des concessionnaires et/ou fermiers et n'engage en aucun cas la responsabilité de l'auteur.

#### LEGENDE

- |                                                              |                                     |
|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Réseau d'eau potable (canalisation 100 et 150)               | Réseau basse tension souterrain     |
| Réseau d'eau potable (canalisation 90)                       | Réseau basse tension aérien         |
| Réseau incendie (PI)                                         | Réseau haute tension souterrain     |
| Réserve incendie (RI)                                        | Réseau HTA haute tension            |
| Zones d'inondation (incendie)                                | Canalisation transport gaz 900 mm   |
| PI insuffisant (défense incendie / constructions existantes) | Canalisation transport gaz 200 mm   |
| Réseau basse tension aérien                                  | Zones d'effets létaux significatifs |
|                                                              | Zones d'effets létaux               |

Echelle : 1/5000

Dossier N° : U2090250

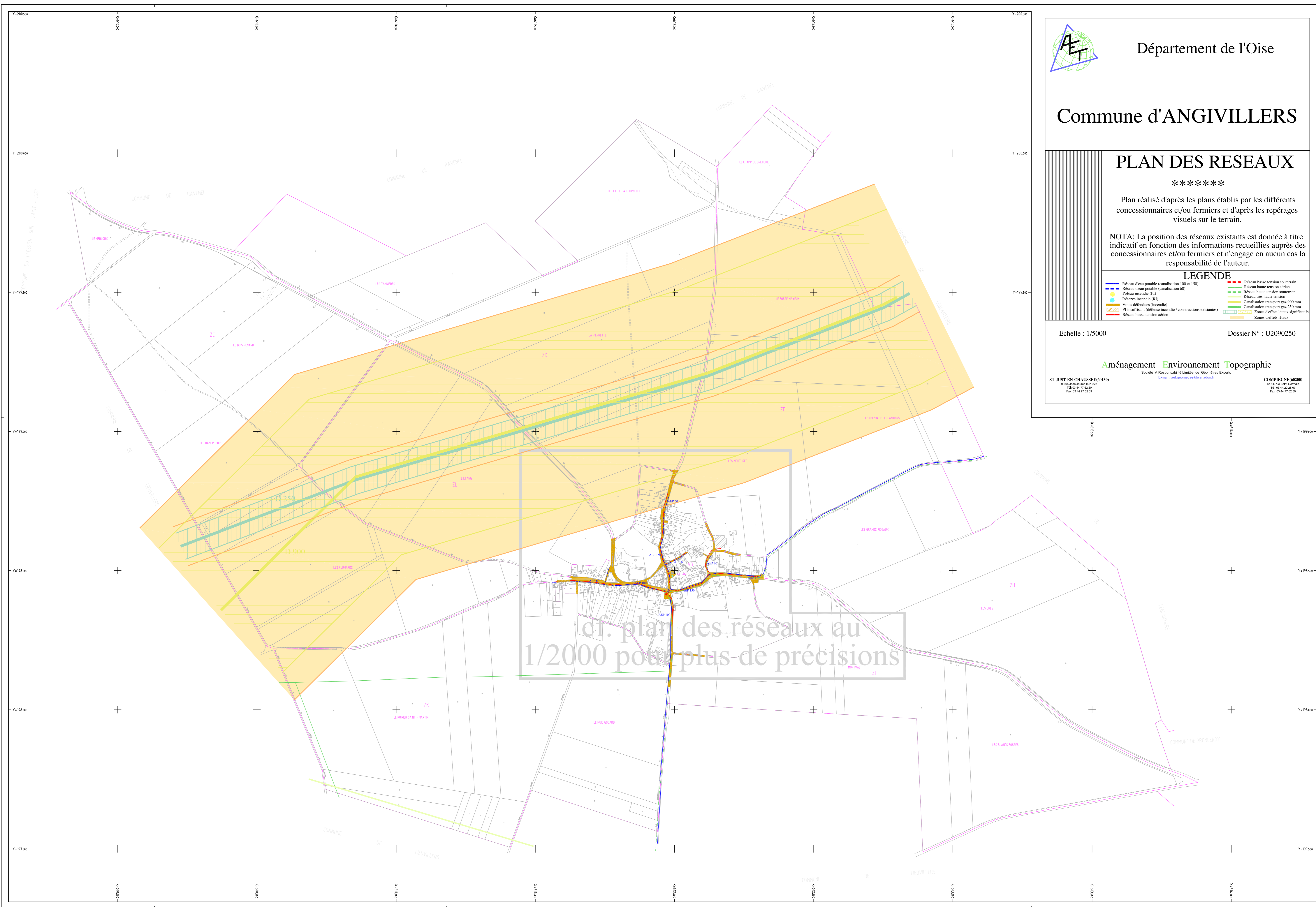
Aménagement Environnement Topographie

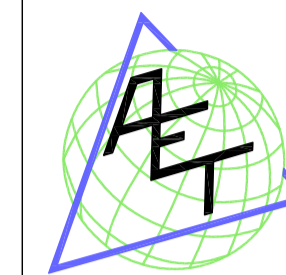
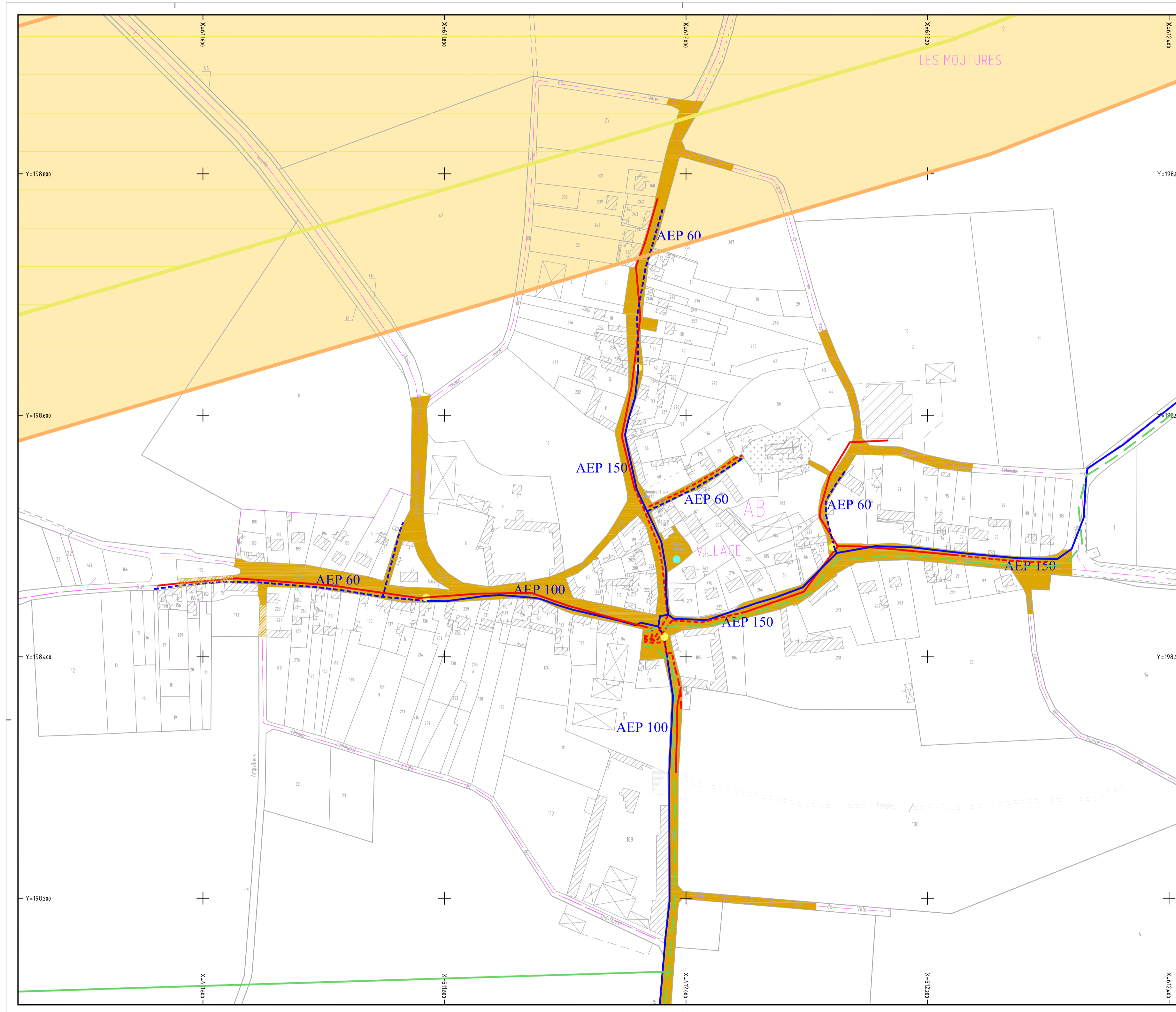
ST-JUST-EN-CHAUSSE (60130)  
4 rue des industries 225  
Tél 03 44 77 02 20  
Fax 03 44 77 02 20

Société A Responsabilité Limitée de Géomètres-Experts  
E-mail : [stjust@amtop.fr](mailto:stjust@amtop.fr)

COMPIEGNE (60200)  
2 rue de la Gare  
Tél 03 44 21 28 07  
Fax 03 44 21 02 20

cf. plan des réseaux au  
1/2000 pour plus de précisions





Département de l'Oise

## Commune d'ANGIVILLERS

### PLAN DES RESEAUX

\*\*\*\*\*

Plan réalisé d'après les plans établis par les différents concessionnaires et/ou fermiers et d'après les repérages visuels sur le terrain.

NOTA: La position des réseaux existants est donnée à titre indicatif en fonction des informations recueillies auprès des concessionnaires et/ou fermiers et n'engage en aucun cas la responsabilité de l'auteur.

#### LEGENDE

- |                                                              |                                     |
|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Réseau d'eau potable (canalisation 100 et 150)               | Réseau basse tension souterrain     |
| Réseau d'eau potable (canalisation 60)                       | Réseau haute tension aérien         |
| Poteau incendie (PI)                                         | Réseau haute tension souterrain     |
| Réserve incendie (RI)                                        | Réseau très haute tension           |
| Voies défendues (incendie)                                   | Canalisation transport gaz 900 mm   |
| PI insuffisant (défense incendie / constructions existantes) | Canalisation transport gaz 250 mm   |
| Réseau basse tension aérien                                  | Zones d'effets létaux significatifs |
|                                                              | Zones d'effets létaux               |

Echelle : 1/2000

Dossier N° : U2090250

Aménagement Environnement Topographie

Société A Responsabilité Limitée de Géomètres-Experts  
E-mail : aet.geometres@wanadoo.fr

ST-JUST-EN-CHAUSSEE(60130)  
9, rue Jean Jaures-B.P. 225  
Tél: 03.44.77.62.30  
Fax: 03.44.77.62.39

COMPIEGNE(60200)  
12-14, rue Saint Germain  
Tél: 03.44.90.28.87  
Fax: 03.44.77.62.39



TOPOGRAPHIE – IMPLANTATION – EXPERTISE – COPROPRIETE – BORNAGE – URBANISME  
ETUDE D'AMENAGEMENT RURAL & URBAIN – SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE – C.A.O / D.A.O

## Département de l'Oise

**COMMUNE D'ANGIVILLERS**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**7c**



**ARRÊT**

**ENQUETE PUBLIQUE**

**Dossier approuvé**

**EXECUTOIRE**

A compter du

## **ANNEXE SANITAIRE ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**

### **Aménagement Environnement Topographie**

2 rue de Catillon  
B.P. 225  
60132 St Just-en-Chaussée  
Tel : 03 44.77.62.30  
Fax : 03 44.77.62.39

Société A Responsabilité Limitée de Géomètres-Experts  
e-mail : [aet.geometres@wanadoo.fr](mailto:aet.geometres@wanadoo.fr)  
Site : [www.aet-geometres-urbanisme-vrd.fr](http://www.aet-geometres-urbanisme-vrd.fr)

12-14, Rue St Germain  
60200 Compiègne  
Tel : 03 44.20.28.67  
Fax : 03 44.77.62.39



Département de l'Oise  
Arrondissement de CLERMONT  
Canton de ST JUST EN CHAUSSEE  
Commune : **ANGIVILLERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 16/02/2011  
Nombre de conseillers : 09  
En exercice : 09  
Présents : 06  
Votants : 07

Le mercredi vingt trois février deux mil onze dix neuf heures quarante cinq , les membres du conseil municipal, dûment convoqués le dix huit janvier se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Roger VAN ACKER , Maire.

Etaient présents : VAN ACKER Roger, BRAUD Jacqueline, VAN DE WEGHE Elisabeth, GORENFLOT Pierrette, CLOPIER Frédéric, NOBLECOURT Philippe,

Etaient absents excusés : DEFER Dominique, GAILLET Xavier, TOULLET Christophe

Monsieur DEFER Dominique a donné pouvoir à Monsieur CLOPIER Frédéric

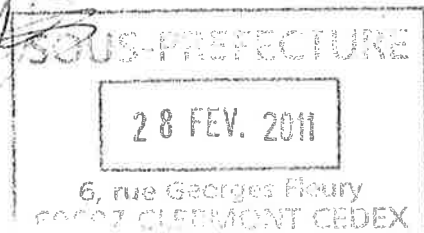
CM 2011 - 06  
PROJET ZONAGE D'ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il convient d'arrêter un choix, dans le projet de zonage d'assainissement .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de choisir le projet de **zonage d'assainissement autonome** .

Le Maire,

Roger VAN ACKER



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT  
NON COLLECTIF

Le Vice-Président

à

Monsieur le Maire

60130 ANGIVILLERS

*Affaire suivie par : David CHEPTOU*

*N/Ref : DC/HN/706*

*Objet : Zonage d'assainissement.*

Le Plessier, le 3 décembre 2012

140, rue Verte  
60130 Le Plessier-sur-Saint-Just

Service usagers  
EPIC, 203  
92112 Trappes Cedex CEDEX

[www.plateaupicard.fr](http://www.plateaupicard.fr)

Services administratifs

Tel : 0344787007  
Fax : 0344787291

Services techniques

Tel : 0344771870  
Fax : 0344773899

Service petite enfance

Tel : 0344780906  
Fax : 0344775339

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 22 novembre 2012, vous me faites part du choix de votre commune de changer de zonage d'assainissement.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'émetts un avis favorable à votre demande de zonage d'assainissement non collectif pour l'ensemble de la commune. En effet, comme vous le précisez dans votre courrier, les évolutions technologiques permettent une réhabilitation plus aisée des dispositifs d'assainissement non collectif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Vice Président,



Jean-Louis HENNON